

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 15

Date de convocation : 17 juin 2020

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Thierry CHARTON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 25 mai 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 5.3-028/2020 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CCID

Mme Le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Mme Le Maire rappelle que cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Suite aux récentes élections, il convient de procéder une nouvelle fois à l'approbation de la liste des membres de la commission communale des impôts directs.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal une liste de contribuables. La désignation des commissaires titulaires et suppléants sera effectuée par la Direction Départementale des finances publiques de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la liste de contribuables.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 29 juin 2020
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20200624-2020DEL028-DE
Reçu le 02/07/2020

